

## COVID-19 : écoles primaires et secondaires

*Rôles et responsabilités si un cas de COVID-19 touche une école*

---

### **Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon et médecin hygiéniste en chef du Yukon**

- Le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon (CLMT) reçoit les résultats des tests de dépistage de la COVID-19.
- Le CLMT avise la personne concernée du résultat positif.
- Le CLMT, en collaboration avec le médecin hygiéniste, fait enquête afin de retracer les contacts possibles. Il communique avec les personnes potentiellement touchées et leur transmet les instructions requises s'il leur faut rester chez elles et s'isoler.
- Le CLMT et le médecin hygiéniste informent le sous-ministre de l'Éducation, le sous-ministre adjoint responsable des Services scolaires et la direction de l'école pour que tous se concertent en maintenant le sceau de la confidentialité afin de formuler des recommandations sur les répercussions pour l'école.
- Le CLMT et le médecin hygiéniste travaillent aussi avec le chef et le conseil de la Première nation locale de même qu'avec le maire de la collectivité pour que tous puissent agir de concert.

### **Administration centrale du ministère de l'Éducation**

- Le sous-ministre et le sous-ministre adjoint responsable des Services scolaires peuvent être informés en toute confidentialité par le CLMT et le médecin hygiéniste si un cas positif touche une école.
- Le sous-ministre adjoint responsable des Services scolaires et le CLMT informent la direction de l'école.
- Le sous-ministre adjoint responsable des Services scolaires travaille avec la direction de l'école pour s'assurer que les recommandations du CLMT sont appliquées.

### **Direction d'école**

- La direction de l'école s'assure que les recommandations du CLMT sont appliquées à l'école.
- La direction d'école **n'informe pas** le personnel, ni les autres élèves et leurs parents. Le CLMT avisera directement toute personne potentiellement concernée.

- La direction de l'école **n'a pas** à contacter le CLMT si un élève, un membre du personnel ou un parent dit avoir la COVID-19. Le CLMT contactera la direction si un cas confirmé est bel et bien lié à l'école.